



AVIS DU CESER

Séance plénière du 13 juin 2014

- Compte administratif 2013
- Décision modificative n°1 2014
- Rapports sans incidence budgétaire 2014
- Formation des demandeurs d'emploi : bilan d'exécution 2012-2013 et résultats de la consultation 2014-2015

AVIS

SOMMAIRE

Compte administratif 2013	2
Avis sur le rapport général du Président du Conseil Régional	3
Finances et administration générale	6
Développement agricole	9
Développement économique et emploi	11
Lycées, apprentissage, jeunesse, santé et solidarité	14
Tourisme, culture, sport	16
Transport et infrastructures	18
Enseignement supérieur, recherche, innovation	21
Formation professionnelle et insertion	24
Décision modificative n°1 2014	26
Lycées, apprentissage, jeunesse, santé et solidarité	27
Enseignement supérieur, recherche, innovation	29
Formation professionnelle et insertion	31
Rapports sans incidence budgétaire	33
Développement agricole	34
Tourisme, culture, sport	36
Formation des demandeurs d'emploi Bilan d'exécution 2012-2013	
Résultats de la consultation 2014-2015	38
Formation professionnelle et insertion	39

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Président : Patrick TASSIN

Rapporteure générale : Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le rapport général de Monsieur le Président du Conseil régional fait état de l'attention particulière consacrée au suivi d'exécution budgétaire. Celui-ci est particulièrement fin et performant et favorise notamment l'atteinte des objectifs en terme de suivi de la dette en temps réel. Le CESER souligne ces efforts et note l'importance du travail des services qui permet au Conseil régional, d'une part, de redonner toute sa valeur au Budget primitif voté et, d'autre part, d'avoir la réactivité utile face au jeu des compensations financières et aux fluctuations des recettes. Le CESER note aussi avec satisfaction que, depuis plusieurs exercices, les décisions modificatives (DM) ont retrouvé leur place d'outil technique d'ajustement. Enfin, le CESER apprécie les efforts de présentation des rapports qui lui sont soumis, avec des données développées sur plusieurs années.

Concernant les recettes, le CESER s'inquiète de leur faible évolution à +0,8 %. Les effets de lissage entre, d'une part, la baisse des produits TICPE et des cartes grises et, d'autre part, la péréquation attachée à la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ne rendent pas compte de l'évolution de l'activité économique de la région.

La question des leviers pour l'évolution positive des recettes régionales reste donc ouverte.

A propos de la CVAE, le CESER constate que les contributions les plus significatives reposent sur très peu d'entreprises : seulement quatre d'entre elles ont une contribution supérieure à 1 % des contributions totales et cumulent, à elles seules, presque 10 % de celles-ci. Le profil des contributions majoritairement inférieur à 1 % en nombre, confirme que le tissu économique régional est essentiellement composé de petites entreprises. Ceci incite le CESER à préconiser une vigilance particulière quant à la faible localisation, en Champagne-Ardenne, des sièges d'entreprises ou des établissements principaux. La mise en place d'une veille dédiée apparaît nécessaire.

Le CESER souligne l'amélioration de l'exécution budgétaire, de l'effort réalisé sur le budget de fonctionnement et la réduction de l'encours de la dette.

Si la santé financière de la région suit une courbe positive, le CESER note que le niveau des investissements est en retrait pour la quatrième année consécutive. Ceci atteste d'une marge de manœuvre limitée quant aux leviers pour le financement des investissements.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur le volet de gestion des fonds européens, en considérant que le choix volontaire des Présidents des Conseils régionaux pose des questions stratégiques et techniques.

En premier lieu, si la gestion des fonds européens par la région donne une apparence de renforcement des moyens et des compétences de l'échelle régionale, le CESER n'en perçoit pas la véritable valeur ajoutée en termes de marge de manœuvre et de développement stratégique.

En second lieu, le CESER rappelle son attachement à la nécessaire amélioration des dispositifs en faveur des porteurs de projet.

Sur un plan technique, le CESER s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de cette délégation de gestion. Pour les porteurs de projets, y aura-t-il :

- un meilleur accompagnement, en amont et en aval, dans le montage et le suivi des dossiers ?
- une souplesse adaptée des versements, une garantie des soutiens financiers nécessaires à l'équilibre des trésoreries ?

Enfin, cette question de l'instruction régionale ne va-t-elle pas conduire à une complexification et à une multiplication des contrôles et des cadres d'instructions entre la Région, l'Etat et l'Europe ?

Le CESER constate que :

- un bon suivi budgétaire ;
- l'amélioration de l'exécution budgétaire ;
- l'effort réalisé sur le budget de fonctionnement et la réduction de la dette ;
- le poids significatif de la CVAE repose sur très peu d'entreprises ;
- une marge de manœuvre relative et limitée quant aux leviers pour le financement des investissements.

Le CESER préconise :

- au Conseil régional une vigilance particulière quant à la localisation des sièges d'entreprises ou des établissements principaux en région : la mise en place d'un outil de veille dédiée.

Président : Damien COLLARD

Rapporteuse : Valérie VIANA

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER souligne avec satisfaction une présentation transparente et lisible du Compte Administratif (CA) 2013 et de la Décision Modificative (DM) n°1 2014.

Le CESER observe une amélioration de l'épargne brute (+10,5 M€ entre 2012 et 2013). Cependant, comme le précise Monsieur le Président du Conseil régional, cette progression est conjoncturelle puisqu'elle repose notamment sur la non-réalisation de certaines dépenses de fonctionnement.

Compte Administratif 2013

Le CESER note une évolution de 0,8 % des recettes globales encaissées pour l'année 2013.

Le taux d'exécution des recettes d'investissement hors dette s'élève à 97,39 %. Le CESER remarque la baisse du montant de Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et s'inquiète de la possibilité d'une réduction encore plus conséquente de ce dernier si le niveau d'investissement de la Région continue de diminuer.

Les recettes de fonctionnement affichent un taux d'exécution de 102,13 %. Le CESER souhaite, plus particulièrement, mettre l'accent sur l'évolution de certaines recettes.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est en augmentation de près de 5,6 %. Toutefois, cette progression est à analyser au regard des décalages d'encaissements et de la conjoncture économique. Par conséquent, cela n'implique pas que cette hausse soit pérenne.

Le CESER apprécie positivement que le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'améliore et passe de 70,50 % en 2012 à 92,58 % en 2013. Toutefois, le niveau d'investissement hors dette s'élève à 128,35 M€ en 2013 contre 135,71 M€ en 2012 et 158,76 M€ en 2010. Cette diminution reflète un affaiblissement de la dynamique régionale et atteste de la recomposition du budget de la Région.

Le CESER constate une diminution des montants perçus au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation (-8,2 %) et de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (TICPE) (-1,5 %). Ce recul illustre les conséquences de la crise sur les finances régionales et confirme la perte de dynamisme déjà relevée par le CESER.

Le CESER constate que les engagements pris par Monsieur le Président du Conseil Régional en matière d'endettement ont été respectés : l'encours de dette a diminué de 25 M€. Ce désendettement est consécutif à une situation exceptionnelle

due au remboursement de l'emprunt de 20 M€ contracté en fin d'année 2012 pour pallier le non versement de recettes de l'État.

Bilan social 2013

Les actions de formation destinées à lutter contre l'illettrisme et organisées pour les agents de la Région sont une initiative qui va dans le sens de l'autosaisine rendue par le CESER, qu'il souhaite souligner et encourager.

Égalité entre les femmes et les hommes

Le CESER observe que les travaux engagés en 2013, tant en interne qu'en externe, par l'Observatoire de l'égalité mis en place par le Conseil régional, ont montré de premiers effets et s'inscrivent dans une véritable dynamique.

Le CESER :

- souligne avec satisfaction une présentation transparente et lisible du Compte Administratif 2013 et de la Décision Modificative n° I 2014 ;
- s'inquiète de la possibilité d'une réduction encore plus conséquente de ce dernier si le niveau d'investissement de la Région continue de diminuer ;
- apprécie positivement que le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'améliore ;
- constate que les engagements pris par Monsieur le Président du Conseil Régional en matière d'endettement ont été respectés.

Président : Sébastien LORIETTE

Rapporteur : Francis DESJARDINS

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER déplore que, malgré des crédits votés en baisse, le taux de réalisation dans le domaine du développement agricole et forestier se soit si fortement dégradé, en particulier en matière d'investissement, alors que le taux de réalisation global du budget régional progresse.

Le CESER s'inquiète du décalage entre la volonté politique affichée et l'investissement réel de la Région dans le développement agricole et forestier : taux de réalisation de moins de 72 % en 2013 contre plus de 90 % les années précédentes, ce qui se traduit par un montant consacré au développement agricole et forestier en baisse de près de 2,5 M€ entre 2012 et 2013. Il souhaite une meilleure adéquation entre crédits votés et réalisation.

Le CESER constate que le Plan régional de mobilisation de la ressource forestière s'est achevé en 2013 sans engager l'ensemble des crédits prévus par la Région. Il ré-insiste sur la nécessité et l'urgence d'une action renforcée pour maintenir une filière régionale et développer une transformation locale des ressources en bois de la région.

Le CESER déplore que :

- malgré des crédits votés en baisse, le taux de réalisation dans le domaine du développement agricole et forestier se soit si fortement dégradé.

Le CESER préconise :

- une meilleure adéquation entre crédits votés et réalisation.

Président : Luc MOUROT

Rapporteur : François ROBIN

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate :

- une nette amélioration de la consommation du budget, voté toutefois en recul de 12%,
- une stagnation des réalisations.

2013 : 14,566 M€ sur 17,645 M€ (82,55%)

2012 : 14,654 M€ sur 20,001 M€ (73,27%).

Programme A1104 - Développement international des entreprises

Malgré un budget en hausse de 15%, 1,317 M€ en 2013 contre 1,144 M€ en 2012, les réalisations sont identiques à 2012. Néanmoins, une certaine stratégie à l'export commence à émerger (filrière « métiers d'art », actions collectives ...).

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional, soucieux d'aider les PME-PMI régionales à être présentes sur les marchés internationaux, a établi des partenariats avec 5 relais pays experts sur onze marchés reconnus à fort potentiel : le Maroc, la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, la République Tchèque, l'Ukraine, la Chine, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Canada et la Russie.

L'accompagnement financier régional porte, depuis 2012, sur le financement des prestations des relais et non plus sur l'attribution d'une subvention directe à l'entreprise pour son développement à l'international.

Cependant, pour encore progresser, une analyse des retombées économiques serait nécessaire ainsi qu'une révision des critères d'attribution des aides directes.

Politique A12 - Attractivité et promotion économique

Le CESER constate que le Conseil régional décline de plus en plus sa politique économique conformément à la stratégie 2020 qu'il a défini, à la stratégie intelligente (S3) et aux dix plans d'actions industrielles qu'il a retenu, dont « Usine du futur », centré sur :

- la modernisation des équipements,
- les nouveaux outils de conception,
- la robotisation,
- l'impression 3D,
- les outils numériques.

Le CESER encourage une ébauche d'approche par « filières prioritaires » validée par une démarche volontariste via des appels à projets. Après avoir attendu que les entreprises sollicitent le Conseil régional, maintenant « *il va les chercher pour les aider* ».

Programme A3302 - Envol

Le CESER s'étonne de la baisse du taux de réalisation du dispositif « Envol » et s'interroge sur les causes.

Politique A 34 - Économie sociale et solidaire

Le CESER rappelle que l'économie sociale et solidaire fait partie intégrante de l'économie. Le CESER prend acte que l'essentiel des crédits sont consommés par les associations chantiers d'insertion. Il s'inquiète du peu d'entreprises d'insertion en Champagne-Ardenne, ce qui constitue un frein à la mise en place de véritables parcours d'insertion sur les territoires.

Le CESER constate :

- une nette amélioration de la consommation du budget voté toutefois en recul de 12%,
- une stagnation des réalisations,
- pour le développement international des entreprises, malgré un budget en hausse, les réalisations sont identiques à 2012,
- des partenariats établis avec 5 relais pays experts sur onze marchés reconnus à fort potentiel,
- une aide financière régionale accordée aux relais et non plus aux entreprises ;
- que pour l'attractivité et la promotion économique, le Conseil régional décline sa politique selon la stratégie 2020 qu'il a défini, la S3 et les 10 plans d'actions industrielles qu'il a retenu dont « Usine du futur » ;
- pour le programme ENVOL, une baisse des taux de réalisation ;
- que pour l'économie sociale et solidaire, l'essentiel des crédits est consommé par les ACI.

Le CESER préconise :

- pour le développement international des entreprises d'analyser les retombées économiques et réviser les critères d'attribution des aides directes.

Président : Yves CHAUVELOT

Rapporteur : Christian BLANCKAERT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate que les taux de consommation pour 2013 atteignent un niveau satisfaisant, mais rappelle qu'ils sont basés sur des enveloppes budgétaires resserrées.

Pour la politique B1102 « investissements immobiliers et équipements des CFA propriétés de la Région », la faible consommation 2013 (3,32 %) s'explique par un différé de paiement, au début de l'année 2014, dû à des contraintes administratives.

Pour la politique B1106 « maintenance dans les lycées publics », les conditions actuelles d'intervention (maintenance curative) expliquent un taux fluctuant d'année en année dépendant de besoins aléatoires. Une réflexion des services est en cours pour davantage anticiper les besoins des établissements (marchés de maintenance préventive). Le CESER approuve cette nouvelle démarche.

Le CESER constate :

- que les taux de consommation pour 2013 atteignent un niveau satisfaisant, mais rappelle qu'ils sont basés sur des enveloppes budgétaires resserrées.

Le CESER approuve :

- la nouvelle démarche du Conseil régional pour davantage anticiper les besoins des établissements (marchés de maintenance préventive).

Président : Armande SPILMANN

Rapporteur : Coraline FURIGO

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Tourisme

En matière d'investissement, le CESER relève que le taux de consommation des crédits consacrés à l'offre et à l'accueil touristique n'est que de 75%, même s'il est en légère augmentation par rapport à 2012 (66,37%).

Le CESER constate un déficit d'engagement dans les projets privés, un ralentissement dans la mise en place de ceux en cours et l'abandon d'une importante réalisation touristique dans le sud de l'Aube.

En fonctionnement, le CESER constate sur le programme D2202 – accompagnement des acteurs du tourisme, que le taux de réalisation ré-augmente pour atteindre 100% en 2013.

Culture

Le CESER note, sur la politique D11 – vie culturelle, en 2013, un taux de réalisation élevé (98,26%), sensiblement semblable à celui de 2012.

Pour une plus grande efficacité, les inscriptions se font au plus juste des besoins et un suivi mensuel est réalisé.

Sur la politique D12 – patrimoine culturel, le CESER constate un taux de réalisation de 86,23% en augmentation de 11 points par rapport à 2012.

Les crédits de ce programme sont destinés à financer de grands équipements

culturels inscrits au CPER 2007-2013 tels que :

- le musée des Beaux Arts de Reims ;
- le musée de Langres ;
- le centre du graphisme à Chaumont ;
- le convers de Clairvaux.

La plupart d'entre eux ont vu des retards dans leur exécution, risquant de provoquer pour les années à venir de lourds appels de crédits simultanés. Le CESER s'interroge sur les possibilités qu'aura le Conseil régional à faire face à ces dépenses sans un engagement fort de l'Etat pour la culture en Champagne-Ardenne lors d'un prochain CPER.

Sport

Le CESER constate que la baisse des crédits de paiement consacrés à l'investissement qui devait relever d'un phénomène ponctuel en 2012 perdure (79,88% en 2012, 80% en 2013).

Concernant le fonctionnement, le CESER note la faible augmentation de la consommation enregistrée en 2013 sur le programme D1302 – soutien aux structures sportives, passant de 93,14% en 2012 à 94,26% en 2013 alors même que les budgets ont été sensiblement réduits.

Sur le programme D1301 – aide individuelle aux sportifs, le CESER constate la baisse du taux de consommation (99,34% en 2012, 92,01% en 2013).

Le CESER constate :

Tourisme

- en matière d'investissement, le taux de consommation des crédits consacrés à l'offre et à l'accueil touristique n'est que de 75% ;
- un déficit d'engagement dans les projets privés, un ralentissement dans la mise en place de ceux en cours et l'abandon d'une importante réalisation touristique dans le sud de l'Aube ;
- en fonctionnement, sur le programme accompagnement des acteurs du tourisme, le taux de réalisation ré-augmente.

Culture

- pour la politique vie culturelle, en 2013, un taux de réalisation élevé 98,26% ;
- pour la politique patrimoine culturel, un taux de réalisation de 86,23% en augmentation de 11,55% par rapport à 2012 ;
- le retard pris dans l'exécution des grands équipements culturels inscrits au CPER 2007-2013 risque de provoquer de lourds appels de crédits simultanés.

Sport

- la baisse des crédits de paiement consacrés à l'investissement qui devait relever d'un phénomène ponctuel en 2012 perdure ;
- concernant le fonctionnement, la faible augmentation de la consommation enregistrée en 2013 pour le programme soutien aux structures sportives ;
- la baisse du taux de consommation pour le programme aide individuelle aux sportifs.

Président : Jean-Pierre LANGLET

Rapporteur : Georges d'ACHON

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Infrastructures et transports

Exploitation des services ferroviaires voyageurs

Le CESER tient à nouveau à rappeler que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation ce qui entraîne, de fait, une hausse constante de l'effort propre de la Région. Dans ce domaine, le CESER constate que les dépenses réalisées en 2013 sont conformes à celle votées lors du budget primitif, ce qui permet d'atteindre un taux de réalisation de 100 %. Concernant ces dépenses, le CESER estime que la participation de la Région à l'exploitation des services ferroviaires régionaux, de l'ordre de 103 700 000 euros en 2013, équivaut à une rente versée par la Région à la SNCF, sans que celle-ci s'implique concrètement pour faire en sorte d'augmenter le nombre de voyageurs circulant sur le réseau TER.

Le CESER déplore que la Région et les champardennais subissent aujourd'hui la non politique commerciale de la SNCF.

Le CESER juge donc nécessaire que la Région, autorité organisatrice de transport, fasse pression sur la SNCF afin que celle-ci mette en place une politique commerciale et tarifaire à la fois offensive et attractive permettant d'assurer un service public de qualité, à la hauteur des

sommes engagées chaque année par la Région.

Dans le contexte actuel, le CESER estime que la gratuité du transport ferroviaire régional est une piste à ne pas négliger, dont il pourrait débattre prochainement.

Technologies de l'information et de la communication

Le CESER constate des taux de réalisation élevés mais regrette malgré tout que les sommes engagées ne font que rembourser des travaux déjà réalisés sans que ces dépenses d'investissement ne contribuent à la création d'activités sur le territoire régional.

Le CESER souhaite rappeler l'importance d'un aménagement numérique équilibré et ambitieux de l'ensemble du territoire régional, afin de faire en sorte que la région Champagne-Ardenne ne souffre pas de disparités importantes selon les départements.

Le CESER estime important que la définition des périmètres des Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique (SDAN) soit complémentaire des initiatives privées portées par les opérateurs, telles que déposées selon les périmètres de 2011, afin de n'exclure aucun territoire ayant rejoint les principales agglomérations de la région Champagne-Ardenne depuis 2011.

En effet, il serait regrettable que certaines communes soient à la fois exclues du périmètre du SDAN et situées en marge des initiatives portées par les opérateurs privés.

Le CESER constate :

- des taux de réalisation élevés mais regrette malgré tout que les sommes engagées ne font que rembourser des travaux déjà réalisés sans que ces dépenses d'investissement ne contribuent à la création d'activités sur le territoire régional.

Le CESER préconise :

- que la Région fasse pression sur la SNCF afin que celle-ci mette en place une politique commerciale et tarifaire à la fois offensive et attractive permettant d'assurer un service public de qualité, à la hauteur des sommes engagées chaque année.
- que la définition des périmètres des Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique (SDAN) soit complémentaire des initiatives privées portées par les opérateurs, telles que déposées selon les périmètres de 2011, afin de n'exclure aucun territoire ayant rejoint les principales agglomérations de la région Champagne-Ardenne depuis 2011.

Président : Michel BOULANT

Rapporteur : Christophe GIRARDIN

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Recherche - développement et innovation

Le CESER constate que le taux de réalisation 2013 est en progression par rapport à 2012. Cependant, il attire l'attention sur la baisse tendancielle des crédits votés qui oblige à améliorer le taux de réalisation pour maintenir le niveau du soutien régional à la recherche et à l'innovation.

Il souhaite que la Région fasse évoluer les outils et procédures de cette politique pour faire en sorte que le taux de réalisation soit maximum au regard des objectifs fixés et pour atténuer l'irrégularité des dépenses portée par la logique de projet propre aux actions de recherche-développement et d'innovation.

Le CESER attire l'attention sur le fait que les pôles territoriaux de coopération économique, créés récemment, sont susceptibles d'avoir un impact budgétaire dans ce domaine.

Mobilité internationale et aides aux étudiants

Le CESER s'inquiète depuis plusieurs années de « l'effet négatif que pourrait avoir le changement des critères d'attributions d'un certain nombre d'aides du dispositif STUDEO (origine champardennaise plutôt qu'étudiants d'établissements champardennais) ».

Il constate aujourd'hui que l'effet de ce ciblage semble se traduire par une diminution importante du niveau d'intervention de la Région en direction des étudiants, alors même que leur situation sociale ne s'est pas améliorée.

Il insiste sur le fait que ce ciblage géographique est contradictoire avec les objectifs d'attractivité que la Région s'est donnée, d'autant plus que l'organisation des établissements d'enseignement supérieur de la région évolue en intégrant cet objectif d'attractivité.

Le CESER demande qu'il y ait une adéquation entre objectifs poursuivis et conditions dans lesquelles s'applique l'action régionale.

Formations paramédicales et en travail social

Pour la deuxième année consécutive, le CESER constate l'impact important du désaccord entre la Région et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Reims sur le taux de réalisation. En effet, le CHU considère que le financement des formations de certaines spécialités (anesthésiste, cadre de santé, ...) relève de la Région et refuse de signer la convention qui les lie pour cette raison. Ce désaccord empêche le versement de la totalité de la subvention au CHU et crée un passif de plus de 9 M€.

Le CESER alerte sur les risques que comporte cette situation à la fois pour le budget du CHU, le budget de la Région et, au-delà, la qualité des formations portées par le CHU.

Le CESER constate que :

- la baisse tendancielle des crédits votés oblige à améliorer le taux de réalisation pour maintenir le niveau du soutien régional à la recherche et à l'innovation ;
- l'effet du ciblage géographique pour les aides aux étudiants semble se traduire par une diminution importante du niveau d'intervention de la Région en direction des étudiants.

Le CESER préconise :

- que la Région fasse évoluer les outils et procédures de cette politique pour faire en sorte que le taux de réalisation soit maximum ;
- qu'il y ait une adéquation entre objectifs poursuivis et conditions dans lesquels s'applique l'action régionale en matière de mobilité internationale et d'aide aux étudiants.

Le CESER alerte sur :

- les risques que comporte le désaccord entre le CHU et la Région, à la fois, pour le budget du CHU, le budget de la Région et, au-delà, la qualité des formations portées par le CHU.

Président : Lydie GOURY

Rapporteur : Danielle PETIT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le compte administratif 2013, pour la formation professionnelle et l'insertion, laisse apparaître une baisse globale des taux de réalisation, en investissement et en fonctionnement. Il est à noter que la Direction de la Formation et de l'Orientation n'a plus en charge que les équipements informatiques des points d'accès à la téléformation, des Missions locales et des Espaces Métiers qui relèvent de l'investissement. Les aides à l'emploi, par exemple, relèvent du fonctionnement.

Le taux de réalisation en fonctionnement a baissé de façon significative sur les politiques A3101 « Évolution professionnelle et promotion sociale » et B2302 « Rémunération de la formation professionnelle ».

Pour la politique A3101, il s'agit, d'une part, de la disparition des dispositifs ARCHE (Aide Régionale au Conseil en stratégie et ressources Humaines en Entreprises) et ADEO (plate-forme d'accompagnement des salariés précaires), d'autre part, d'une sous-utilisation de deux dispositifs :

- le dispositif de formation dans le cadre du chômage partiel. En particulier, la Métallurgie utilise à peine la moitié des crédits qui lui sont alloués et le Bâtiment le fait avec réticences. En effet, les entreprises doivent financer une partie de la rémunération des salarié-e-s en formation. Par ailleurs, elles hésitent à se

déclarer en chômage partiel pour des raisons d'image, certaines préférant ainsi utiliser le budget du plan de formation ;

- les emplois d'avenir pour lesquels on constate une faible mobilisation des moyens pour la formation des jeunes.

Pour la politique B2302 « Rémunération de la formation professionnelle », la baisse des entrées en formation des demandeurs d'emploi et les parcours de formation plus courts expliquent la surévaluation du budget 2013.

Le CESER regrette que ces dispositifs intéressants ne soient pas mieux adaptés aux publics ciblés. Il encourage le Conseil régional à les faire évoluer au regard des besoins, notamment en allant à la rencontre des entreprises car, de ces dispositifs dépendent, en partie, la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels.

Le CESER regrette :

- que ces dispositifs intéressants (chômage partiel, emplois d'avenir, actions de formation) ne soient pas mieux adaptés aux publics ciblés.

Le CESER encourage :

- le Conseil régional à les faire évoluer au regard des besoins, notamment en allant à la rencontre des entreprises car, de ces dispositifs dépendent, en partie, la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels.

**DECISION MODIFICATIVE
N°1 2014**

Président : Yves CHAUVELOT

Rapporteur : Christian BLANCKAERT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Initialement centrée sur l'achat de manuels scolaires puis élargie à la Culture, la carte LycéO va, à partir de la rentrée 2014, être créditée d'une somme de 10 € pour l'acquisition de licences sportives. Le CESER rappelle qu'il s'était félicité, lors du budget primitif 2014, de l'ouverture de la carte LycéO à l'achat de licences scolaires sportives, tout en constatant qu'aucune ligne budgétaire n'y était consacrée.

Si le CESER constate « *la bonne évolution de la carte LycéO [...]* » et apprécie la volonté du Conseil régional d'élargir son objet dans les prochaines années, il note aujourd'hui qu'une ligne d'un montant de 100 000 € est ouverte. Il espère toutefois que l'acquisition de licences sera réellement encouragée dans la mesure où la somme prévoit un nombre de licenciés en augmentation.

La Région Champagne-Ardenne est la dernière région à mettre en place l'aide au 1^{er} équipement des apprentis. « *Le CESER est satisfait de l'égal traitement entre les lycéens et les apprentis* » par l'attribution d'un budget de 100 € à tous les primo entrants en apprentissage, de niveau V et IV, pour leur tenue professionnelle et de protection individuelle. Cette aide devrait concerner environ 2 300 apprentis. Le CESER attire l'attention sur la nécessité de veiller au risque d'effet d'aubaine : il ne faudrait pas que la dotation se substitue aux obligations de l'employeur en matière d'équipement de sécurité. La convention devra préciser les conditions d'acquisition et d'utilisation exclusive au Centre de Formation d'Apprentis de cet équipement avec une cession à l'apprenti en fin de formation.

Le CESER constate :

- « *la bonne évolution de la carte LycéO [...]* » et apprécie la volonté du Conseil régional d'élargir son objet dans les prochaines années.

Le CESER est satisfait :

- de l'égal traitement entre les lycéens et les apprentis » par l'attribution d'un budget de 100 € à tous les primo entrants en apprentissage, de niveau V et IV, pour leur tenue professionnelle et de protection individuelle.

Le CESER attire l'attention :

- sur la nécessité de veiller au risque d'effet d'aubaine : il ne faudrait pas que la dotation se substitue aux obligations de l'employeur en matière d'équipement de sécurité.

Le CESER préconise que :

- La convention devra préciser les conditions d'acquisition et d'utilisation exclusive au Centre de Formation d'Apprentis de cet équipement avec une cession à l'apprenti en fin de formation.

Président : Michel BOULANT

Rapporteur : Christophe GIRARDIN

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

**Formations paramédicales et en
travail social**

Dix ans après le transfert de cette compétence aux Régions et dans un contexte de révision du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), la Région prévoit de réaliser un audit financier du budget des établissements.

Le CESER, saisi par le Président du Conseil régional sur la révision du SRFSS, souhaite que cet audit soit réalisé rapidement et être destinataire de ses conclusions afin de l'intégrer à sa réflexion.

Le CESER constate :

- que la Région prévoit de réaliser un audit financier du budget des établissements.

Le CESER souhaite :

- que cet audit soit réalisé rapidement et être destinataire de ses conclusions.

Président : Lydie GOURY

Rapporteur : Danielle PETIT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Dans un contexte d'attente, et d'incertitudes législatives et budgétaires, les deux points exposés dans cette décision modificative sont le reflet de la prudence nécessaire.

Le vote de la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale du 5 mars 2014 vient modifier les compétences du Conseil régional. Il se voit ainsi attribuer la formation des détenus, une partie de la lutte contre l'illettrisme et la formation des personnes en situation de handicap.

La formation d'ingénieur BTP portée par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) comporte actuellement une préparation intégrée, subventionnée par la Région. Pour améliorer le statut des élèves du CNAM, et dans une logique de mixité des publics, une convention doit être signée avec l'URCA afin d'intégrer ces deux années de préparation dans le cursus universitaire de licence « Sciences de l'ingénieur ». Il s'agit de proposer un tronc commun aux futurs étudiants qui devront s'orienter vers l'Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics (IIT BTP) à partir seulement de la 3^{ème} année. La Région a accepté de s'engager financièrement et exceptionnellement pour permettre la continuité du parcours pédagogique. Le CESER relève une contradiction apparente : il estime qu'on ne peut pas parler de préparation intégrée dans une filière qui propose d'autres orientations professionnelles. Pour le CESER, il faut que cette expérimentation soit évaluée afin d'apprécier la plus-value de cette réorganisation.

Concernant les deux premières compétences, le CESER soutient le choix du Conseil régional de prévoir les montants nécessaires aux marchés publics afin d'assurer la continuité du service public. En revanche, pour le volet « formation des personnes en situation de handicap », il semblerait que le Conseil régional intervienne uniquement sur la rémunération du public du seul centre de réadaptation professionnel en Champagne-Ardenne. Le CESER regrette que le Conseil régional ne soit qu'un « guichet » et qu'il ne participe pas à l'élaboration des projets de formation.

Le CESER constate :

- une contradiction apparente : il estime qu'on ne peut pas parler de préparation intégrée dans une filière qui propose d'autres orientations professionnelles.

Le CESER regrette :

- que le Conseil régional ne soit qu'un « guichet » et qu'il ne participe pas à l'élaboration des projets de formation pour le volet « formation des personnes en situation de handicap ».

Le CESER préconise :

- que cette expérimentation soit évaluée afin d'apprécier la plus-value de cette réorganisation.

RAPPORTS SANS INCIDENCE BUDGETAIRE

Président : Sébastien LORIETTE

Rapporteur : Francis DESJARDINS

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER note que la Région demande à être autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le CESER souhaite que l'action agricole régionale ne se limite pas au seul cofinancement de la politique européenne de développement rural, dont le FEADER est l'instrument financier, et qu'elle conserve des marges de manœuvre pour mener une politique de développement agricole propre, complémentaire à la politique européenne, pour répondre à des opportunités et des besoins d'accompagnement locaux.

Le CESER constate que :

- la Région demande à être autorité de gestion du FEADER.

Le CESER préconise :

- que l'action agricole régionale ne se limite pas au seul cofinancement de la politique européenne de développement rural.

Président : Armande SPILMANN

Rapporteur : Coraline FURIGO

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Politique D11 – vie culturelle

Programme D1107 – partenariat avec l'ORCCA

Le CESER acte la reprise, par le Conseil régional, de l'entité économique ORCCA et le maintien de ses activités avec l'intégration de la totalité du personnel.

Pour le CESER, il reste néanmoins en suspens des questions d'ingénierie (l'ORCCA est un lieu de coordination des acteurs, de réflexion), afin de penser ensemble la politique culturelle et articuler le conseil artistique.

En réponse, le CESER propose son avis sur le devenir de l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne.

Le CESER constate :

- la reprise par le Conseil régional de l'entité économique ORCCA et le maintien de ses activités avec l'intégration de la totalité du personnel.

**FORMATION DES
DEMANDEURS D'EMPLOI
BILAN D'EXECUTION 2012-2013
RESULTATS DE LA CONSULTATION
2014-2015**

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteur : Danielle PETIT

Séance plénière du 13 juin 2014

Avis adopté à l'unanimité

Bilan d'exécution

Les bilans d'exécution pour le mandatement et les actions à recrutement local apportent un éclairage sur l'évolution de la formation professionnelle. Le CESER est d'ailleurs assez satisfait du taux d'insertion (30 % d'insertion à 3 mois en moyenne) qui prouve que la formation est un des leviers du retour à l'emploi.

Le CESER note que les actions préparatoires au projet ou à l'insertion professionnels sont plus sollicitées que les actions qualifiantes (3767 demandeurs d'emploi ont suivi une formation préparatoire contre 3017, une formation qualifiante). Cette tendance laisse supposer que les demandeurs d'emploi sont en interrogation sur leur devenir. D'ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit augmente dans les actions de formation. Le CESER s'inquiète des raisons de ces entrées tardives qui pourraient aussi être liées à leur incertitude professionnelle.

On note également une déperdition de 30 % entre la prescription et l'entrée en formation. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son travail pour lever les freins à la mobilité, qui semble être la raison majeure de cette perte.

Les bilans indiquent que l'âge moyen des stagiaires des formations préparatoires est de 25,1 ans et de 30,6 ans pour les actions qualifiantes. Le CESER réitère sa préconisation quant aux demandeurs

d'emploi seniors : « *il souhaite que tout soit mis en œuvre pour un accès accru des seniors aux divers dispositifs de formation professionnelle, qu'elle soit préparatoire ou diplômante* ».

Enfin, 84 % des stagiaires des actions de formation à recrutement régional sont des hommes. Dans le cadre du service public régional d'orientation, le CESER incite le Conseil régional à travailler sur l'image des métiers trop souvent sexués.

Résultats de la consultation 2014-2015

La politique volontariste d'augmenter le nombre d'entrées en formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap (actuellement, 3,6 %) doit être poursuivie. Le CESER encourage la Région à développer toutes les démarches qui concourent à cet objectif.

Par ailleurs, l'expérimentation de la formation aux services à la personne triplement certifiée par IPERIA (employé-e familial-e, assistant-e de vie dépendance et assistant-e maternel-le garde d'enfant) répond au besoin de polyvalence des aides à domicile. En revanche, le CESER attire l'attention sur le marché du travail de ce secteur qui aura du mal à absorber tous les diplômés de la formation initiale et continue, dont le Bac pro ASSP qui a fait l'objet d'une saisine du Président du Conseil régional.

Le CESER constate :

- que les actions préparatoires au projet ou à l'insertion professionnels sont plus sollicitées que les actions qualifiantes (3767 demandeurs d'emploi ont suivi une formation préparatoire contre 3017, une formation qualifiante).

Le CESER est assez satisfait :

- du taux d'insertion (30 % d'insertion à 3 mois en moyenne) qui prouve que la formation est un des leviers du retour à l'emploi.

Le CESER s'inquiète :

- des raisons des entrées tardives en formation qui pourraient aussi être liées à l'incertitude professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le CESER préconise :

- que tout soit mis en œuvre pour un accès accru des seniors aux divers dispositifs de formation professionnelle, qu'elle soit préparatoire ou diplômante.

Le CESER encourage :

- la Région à développer toutes les démarches qui concourent à l'objectif d'augmenter le nombre d'entrées en formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

HÔTEL DE REGION
CS 70441 - 5 rue de JERICHO
51037 CHALONS-EN -CHAMPAGNE

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76
Courriel : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

www.ceser-champagne-ardenne.fr